



Direction Recherche Innovation Valorisation

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Mél. : vpcr@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
de la commission de la recherche
du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes**

Séance du jeudi 27 octobre 2022

N°211 CR 27.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à quatorze heures, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes (UGA) était rassemblée, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann, en séance plénière, après convocation légale, sous la présidence de Caroline Bertonèche, Présidente du CAC.

Point à l'ordre du jour : 2nd avis demande réinscription 2^{ème} année de thèse de M. X

Présidente de séance : Caroline Bertonèche

Membres présents : Raul Caplan, Cédric Clastres, Laurent Davoust, Thierry Forveille, Pascal Perrier, Jean-Luc Reboud, Serge Slama, Christine Verdier, Nassira Boudjada, Eve De Rosny, Pierre Hily-Blant, Catriona Maclean, Didier Schwab, Julie Sorba, François-Xavier Mevel, Benoît Rey, Isabelle Rousset, Yohan Mandin-Huble, Noémie Ouedraogo, Asfand Yar, Frédéric Chandezon.

Membres représentés : Radu Burlacu (procuration à Cédric Clastres), Aïna Chalabaev (procuration à Laurent Davoust), Pierre Cavailles (procuration à Jean-Luc Reboud), Alan Chauvin (procuration à Julie Sorba), Gilles Debizet (procuration à Thierry Forveille), Christine Demeilliers (procuration à Christine Verdier), Cyriac Guillaumin (procuration à Eve De Rosny), Séverine Nicot (procuration à Pierre Hily-Blant), Stéphane Sadoux (procuration à Catriona Maclean), Marjorie Fraise (procuration à François-Xavier Mevel), Jacques Jestin (procuration à Frédéric Chandezon).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant que selon l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu, dans l'établissement concerné. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant. »

Considérant, l'avis défavorable du CSI du 20 juillet 2022 pour une réinscription en 2^{ème} année de thèse,
Considérant, la notification d'avis défavorable de l'école doctorale, du 7 septembre 2022, concernant la réinscription en thèse au titre de l'année 2022/2023,
Considérant, la demande de poursuite de thèse – courrier de M. X non daté reçu le 14 septembre 2022,

La commission de la recherche du conseil académique de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 27 octobre 2022 est invitée à donner un second avis à la demande de réinscription en thèse de M. X.


Le vote anonyme est opéré à l'issue des délibérations des membres de la commission.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	46
Membres présents	22
Membres représentés	11
Nombre de votants	33
Voix favorables	5
Voix défavorables	24
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis défavorable à la demande de réinscription en 2^{ème} année de thèse de M. X.

Fait à St Martin d'Hères, le 21 novembre 2022

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président recherche


Pour le Président et par délégation
Le Vice-président Recherche
Hervé COURTOIS

